



Conseil municipal du 12 février 2024

**Délibération n°09-24**

Objet : Modification du tableau des effectifs

*Date de convocation : 05/02/2024*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Patrick BERRET*

**Membres présents** : Renaud PFEFFER –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUÉRIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE.

**Membres excusés et représentés :**

Pascale CHAPOT a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique MERLE.

Christian CECILLON a donné pouvoir à Dominique HAZOUARD.

Laure PIQUERAS a donné pouvoir à Anne BLANCHET.

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, le Comité Social Territorial est obligatoirement saisi pour avis.

## II. LA PROPOSITION

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Filière Technique	
Afin d'optimiser les missions des services du Centre Technique Municipal, il convient de créer :	
- 1 poste d'adjoint technique au service des espaces verts à TC	
- 1 poste d'adjoint technique en charge de la logistique à TC	
Suppression	Création
	2 postes d'adjoints technique TC (35h)

Après avis favorable du CST en date du 26 janvier 2024.

La commission *Ressources*, réunie le 29 janvier 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur cette proposition.

## III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs.

Mornant, le 12 février 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.